



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
6 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 octobre 2014, à 15 heures

*Président* : M. Cardi ..... (Italie)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

Point 118 de l'ordre du jour : Relance des travaux de l'Assemblée générale

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62338X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Débat général (suite)**

1. **M<sup>me</sup> Koleva** (Bulgarie), parlant au nom de la jeunesse bulgare, dit que si, dans le monde, les 10-24 ans représentent un quart de la population, ils ne participent aucunement à la prise des décisions. Les jeunes sont trois fois plus touchés que les adultes par le chômage, et un jeune sur six n'est ni employé ni en cours de formation ou dans un établissement scolaire. De ce fait, les jeunes sont de plus en plus nombreux à être contraints, pour survivre, de prendre des emplois non qualifiés. Elle engage donc les gouvernements à donner leur appui à l'enseignement scolaire et non scolaire, dans le but bien défini de faire acquérir aux jeunes des compétences les préparant à l'entreprise et à des postes de direction.

2. La pleine participation des jeunes au programme de développement pour l'après-2015 est essentielle; ils doivent avoir une place dans les procédures de décision; c'est pourquoi elle demande à ce qu'on adopte un programme de développement pour l'après-2015 reposant sur les droits de l'homme et sur la participation de tous.

3. Pour l'avenir, les droits de l'homme doivent faire partie intégrante du développement durable. Le nouveau programme pour le développement doit profiter de la participation de tous et bénéficier à tous, et notamment aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés; les personnes handicapées doivent également figurer en bonne place dans le développement sous tous ses aspects. Les jeunes doivent, dans le monde entier, pouvoir prendre une part active au développement, car sans leur participation intégrale, sur un pied d'égalité, au processus de décision, il ne saurait y avoir ni paix ni prospérité.

4. **M. Suveinakama** (Fidji) dit que les Modalités d'action accélérées en faveur des petits États insulaires en développement (trajectoire du Samoa) offrent un cadre général essentiel pour le développement durable, en particulier pour aider les petits États insulaires en développement à résoudre leurs problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Les partenariats envisagés entre la communauté internationale et les petits États insulaires tels que le sien peuvent faire avancer les travaux déjà commencés dans le cadre du Programme d'action de la Barbade et de l'initiative relative à la Stratégie de Maurice, en systématisant les

trois dimensions du développement durable dans l'action du système des Nations Unies. À ce sujet, il attend beaucoup de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et espère que l'application de la Trajectoire du Samoa figurera dans le programme de développement durable qui commence à prendre forme.

5. Fidji est fortement dépendant d'un environnement marin salubre pour plusieurs secteurs clés de développement, notamment le tourisme, le transport et les pêches. Cependant, la conservation et la gestion durable des ressources de la mer ne concernent pas seulement les États insulaires, mais sont d'importance critique pour l'indivis mondial. La dégradation de l'océan se poursuit à un rythme alarmant, ce qui constitue une grave menace pour la diversité biologique et le développement durable. La solution à mettre en œuvre suppose une démarche mondiale, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, qui doit comporter un objectif portant expressément sur l'océan et la mer et un autre portant sur le changement climatique.

6. Enfin, les organismes des Nations Unies doivent prêter une attention plus grande à la mise en œuvre de leurs programmes de travail, pour que ceux-ci servent les intérêts des pays en développement. Pour les petits États insulaires en développement, le nouveau programme ne sera véritablement utile que s'il s'accompagne d'une structure cohérente de financement et de mécanismes permettant d'assurer le suivi, l'évaluation et la publication des objectifs convenus.

7. **M<sup>me</sup> Alshamsi** (Émirats arabes unis) dit qu'il est essentiel de réfléchir avant tout à l'élimination de la pauvreté et de ne pas oublier les besoins du continent africain et des pays en développement en situation particulière. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable devra servir de base à l'intégration de ces objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle demande instamment aux pays développés d'honorer les engagements qu'ils ont pris d'aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique et d'honorer les promesses faites à Monterrey en 2002 et à Doha en 2008. Elle souligne combien il importe de permettre aux femmes de se prendre en charge et de participer ainsi à tous les aspects du développement.

8. Elle rappelle que son pays soutient le droit inaliénable du peuple palestinien à utiliser ses ressources dans un État indépendant défini par les frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale et elle appelle la communauté internationale à apporter à l'Autorité palestinienne l'aide nécessaire à la reconstruction de ses institutions économiques et sociales.

9. **M<sup>me</sup> Aljazi** (Jordanie) se réjouit du rapport du Groupe de travail ouvert, qui sera un document essentiel pour la poursuite de l'examen du programme de développement pour l'après-2015. À ce sujet, il est important de chercher à combler les lacunes des actuels objectifs du Millénaire pour le développement et d'en tirer les enseignements acquis.

10. L'élimination de la pauvreté doit être l'objectif principal du nouveau programme et devrait permettre à la communauté internationale de mieux répondre aux changements intervenus dans le monde depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Le financement du développement doit être un autre thème essentiel des débats. Elle s'attend à ce que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement joue un rôle essentiel dans le bilan de l'application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha.

11. Le changement climatique est désormais le problème le plus grave qui risque de compromettre le développement durable. Elle est donc convaincue que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto doivent continuer à être le cadre multilatéral principal du traitement des questions relatives au changement climatique et, à ce sujet, elle espère que les conférences qui vont bientôt avoir lieu à Lima puis à Paris aboutiront à l'adoption d'un accord juridiquement contraignant comportant des engagements concrets de remédier aux impacts du changement climatique.

12. **M. Dennis** (Libéria), parlant au nom des pays membres de l'Union du fleuve Mano, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria, dit que si ces pays, avec leurs partenaires internationaux, ont pris des mesures audacieuses pour assurer à leur population un avenir viable à terme, leur économie, qui sort d'un conflit, demeure fragile et est menacée par l'épidémie d'Ebola. Celle-ci a déjà prélevé un très lourd tribut sur le personnel médical ainsi que sur les

systèmes sanitaires des pays concernés et l'épidémie compromet la capacité de ces pays de répondre comme il faudrait non seulement à Ebola, mais aussi à d'autres maladies et elle commence à avoir un impact sur leurs perspectives de croissance et de développement. Ces pays se réjouissent donc de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2177 (2014) et de la résolution 69/1 par l'Assemblée générale et ils saluent l'initiative du Secrétaire général d'établir la première mission sanitaire d'urgence – la Mission des Nations Unies pour la lutte contre Ebola (UNMEER). Il convient de noter que ces pays n'ont pas causé cette épidémie, qui est survenue à un moment où ils étaient en train de reconstruire leur infrastructure et de consolider leur démocratisation.

13. Les objectifs du Millénaire pour le développement représentent l'action la plus vaste et la plus réussie dans la lutte contre la pauvreté jamais entreprise. Les efforts déployés pour atteindre ces objectifs se sont intensifiés dans la perspective de 2015, et il est important d'évaluer les gains cruciaux réalisés, notamment dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale, l'accès plus large à l'eau potable et à l'enseignement primaire universel, la baisse de la mortalité infantile et maternelle, un meilleur accès aux traitements contre le VIH et la réduction de la proportion de la population qui vit dans des taudis. Il importe aussi de reconnaître que certains objectifs ne sont pas atteints, que pour d'autres objectifs les progrès sont inégaux, ce qui peut compromettre les progrès réalisés ailleurs. Le débat sur le programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte des besoins de développement durable des petits États insulaires en développement, notamment, et faire en sorte qu'un cadre complet de financement soit bien intégré à la nouvelle architecture envisagée. À ce sujet, le nouveau programme doit tenir compte des particularités nationales.

14. **M<sup>me</sup> Brennen-Haylock** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture — (FAO), parlant également au nom du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), dit que les chiffres qui sont consignés dans le tout dernier rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire, publié conjointement par les trois organisations sises à Rome, montrent que l'objectif d'élimination de la faim, c'est-à-dire l'ODM 1, qui prévoit une réduction de moitié de la proportion de la population qui souffre de la faim en

2015 au plus tard, est désormais accessible. Le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique a bien diminué de plus de 100 millions au cours des 10 dernières années.

15. Cependant, il subsiste d'énormes disparités entre les régions et dans les pays. Le dernier rapport donne des indications qui montrent clairement que la montée des revenus et la croissance ne se traduisent pas par une amélioration proportionnelle de la sécurité alimentaire et de l'alimentation, puisque le nombre de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté a diminué de plus de moitié entre 1990 et 2010 tandis que le nombre de personnes sous-alimentées n'a baissé que de 20 %.

16. Pour délivrer l'humanité de la faim il faut un engagement politique soutenu au plus haut niveau, ainsi qu'une démarche cohérente capable notamment d'attirer des investissements visant à augmenter la productivité agricole et à réduire toutes les formes de malnutrition, un meilleur accès aux intrants agricoles, à la terre, aux services, aux techniques et aux marchés, en particulier pour les petits exploitants, des mesures de promotion du développement rural, une protection sociale des plus vulnérables et la reconnaissance de la gravité grandissante des problèmes du changement climatique. L'initiative d'une agriculture climatiquement rationnelle lancée durant le tout récent Sommet sur le changement climatique est un exemple d'une telle démarche intégrée; de plus, cette initiative s'appuie sur des pratiques agricoles durables mises au point par des agriculteurs des pays développés comme en développement.

17. En fait, les petits exploitants agricoles sont en première ligne dans la lutte contre le changement climatique. Réaliser des investissements plus importants, plus stratégiques en faveur des populations rurales, pour leur donner accès à l'information météorologique, aux réseaux institutionnels, aux moyens de financement et aux techniques d'adaptation aiderait à valoriser le potentiel de ces populations de nourrir la planète tout en restaurant des écosystèmes dégradés et en réduisant l'empreinte carbone de l'agriculture.

18. C'est là le type de réflexion qui a inspiré des initiatives telles que le Programme du FIDA pour l'adaptation à une agriculture de petites exploitations, la Facilité du PAM pour la sécurité alimentaire et la résilience climatique et l'Initiative mondiale de la FAO

en faveur de la croissance bleue, qui toutes replacent la croissance des revenus, la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte du changement climatique.

19. Il est essentiel d'investir dans des mécanismes adéquats de protection sociale, notamment dans des filets de sécurité nutritionnelle pour promouvoir un développement durable et inclusif et répondre aux situations de crise. L'investissement dans l'agriculture, en particulier dans l'exploitation familiale, profiterait à tous, mais en particulier aux pauvres.

20. **M. Ahmed** (Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE) dit que la session inaugurale de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, réunie par le PNUE, a réaffirmé combien il importait d'intégrer systématiquement la dimension environnementale dans le programme de développement. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur le développement durable a repris ce message, et c'est le cas aussi de la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social, qui a rappelé l'importance des modes de consommation et de production durables comme éléments essentiels à faire figurer dans le programme de développement durable en cours de définition.

21. Certaines des questions environnementales abordées par cette assemblée sont notamment : le commerce illégal des espèces de la faune et de la flore sauvages, la qualité de l'air, les produits chimiques et les déchets, les débris maritimes, l'interface science et politiques et l'adaptation reposant sur les écosystèmes. Les tâches nouvelles ou récemment étendues, confiées au PNUE, comprennent un travail mené en commun avec d'autres organismes des Nations Unes et avec d'autres acteurs, ainsi qu'avec le Centre et Réseau des technologies climatiques, la Coalition pour le climat et la propreté de l'air, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et la Convention de Minamata sur le mercure. L'humanité se trouve aux prises avec des problèmes environnementaux très critiques, parmi lesquels figure la pollution de l'air, responsable d'environ 7 millions de morts par an.

22. Les délibérations de la Commission offrent des possibilités concrètes de mieux systématiser l'intégration de la durabilité environnementale, de la croissance économique et du progrès social dans l'action du système des Nations Unies. Le PNUE facilite l'élaboration d'instruments mondiaux qui

concourront au programme de développement pour l'après-2015, et il travaille pour cela sur un ensemble d'initiatives interorganisations conçues pour faire avancer des stratégies nationales de création d'emplois verts et les compétences correspondantes, la promotion d'écotechnologies et la réduction de la pauvreté et des risques environnementaux.

23. Enfin, il rappelle l'importance des efforts menés à l'échelle du système pour maintenir et améliorer le soutien apporté par des partenariats durables aux petits États insulaires en développement.

24. **M<sup>me</sup> Christensen** (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge) dit que malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, la pauvreté et la faim demeurent toujours à des niveaux inacceptables. En effet, près de 2,5 milliards d'hommes n'ont toujours pas accès à des moyens élémentaires d'assainissement et plus de 800 millions se couchent chaque nuit en ayant faim.

25. La phase finale des préparatifs de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 a commencé, et il est essentiel de réfléchir aux liens critiques existant entre les risques de catastrophe et l'élimination de la pauvreté. Les effets conjugués de l'urbanisation et du changement climatique compromettent des années de progrès, en particulier dans les pays les plus vulnérables, où la fréquence et la gravité des catastrophes ne font que s'accroître. Il est donc essentiel de renforcer la résilience aux catastrophes et de la faire figurer dans le programme pour l'après-2015.

26. Son organisation se réjouit donc du rapport du Groupe de travail ouvert, qui reflète bien cette préoccupation. Tout en reconnaissant qu'il y a une divergence de vues sur la consolidation des objectifs et des cibles, sur la réduction de leur nombre, son organisation demande instamment que tous les objectifs relatifs à la résilience aux catastrophes naturelles figurent bien, dans leur esprit, dans la version finale des objectifs du développement durable. Il est d'importance critique qu'une cible relative à la réduction du risque de catastrophe, comme la cible 1.5, demeure bien comme élément de l'objectif d'élimination de la pauvreté. La Fédération a été un partenaire essentiel dans l'application du Cadre d'action de Hyogo et les 189 sociétés nationales qu'elle fédère continuent à travailler avec leur gouvernement pour garantir que les populations locales

sont bien préparées à l'éventualité de catastrophe et aux moyens d'y faire face.

27. Les liens entre les interventions humanitaires et les interventions en matière de développement doivent être reconnus et figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Les premières versions avaient bien incorporé des cibles relatives à la réduction de l'impact des urgences alimentaires et la situation des réfugiés et des personnes déplacées, mais ces cibles ont été abandonnées dans la version présente du texte. Étant donné le fardeau que ces crises font peser il est essentiel de faire figurer à nouveau ces cibles dans le texte.

28. La Fédération est satisfaite de voir que le rapport du Groupe de travail comprend des cibles fermes relatives à des questions telles que la couverture universelle de l'assurance maladie et la santé maternelle et infantile, et elle espère que ces cibles seront bien maintenues dans la version finale des objectifs de développement durable.

29. Enfin, la Fédération espère que les États Membres se mettront d'accord en décembre 2015 sur un instrument juridiquement contraignant relatif au changement climatique.

#### **Point 118 de l'ordre du jour : Relance des travaux de l'Assemblée générale**

30. **Le Président** dit que des décisions ont déjà été prises pour donner suite aux suggestions qui figuraient dans le document officiel établi par le Bureau de la soixante-huitième session de l'Assemblée. Les propositions faites à la présente réunion et toutes propositions supplémentaires qui seront soumises par écrit seront prises en compte dans un résumé de façon à aider la Commission dans son débat sur les moyens d'améliorer son travail.

31. **M<sup>me</sup> Pirouz Poulsen** (Observatrice de l'Union européenne), parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, des pays candidats – l'Albanie, l'Islande, le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association; et en outre de l'Arménie, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que la Commission ne doit pas faire double emploi ou préjuger des négociations de fond en cours sur le programme de développement pour

l'après-2015. Les résolutions sur les questions couvertes dans les processus intergouvernementaux parallèles doivent se borner à être des mises à jour sur les questions de procédure.

32. L'Union européenne soutient les propositions ayant pour but d'enrayer la tendance à la prolifération des résolutions répétitives, notamment en acceptant que certaines résolutions soient examinées tous les deux ans ou tous les trois ans et en regroupant certaines résolutions dans des résolutions « fourre-tout ». Les résolutions dont le but est de proclamer de nouvelles journées internationales doivent être conformes aux directives données à ce sujet par le Conseil économique et social, et il faut notamment s'assurer que le financement de ces proclamations existe bien avant qu'elles soient décidées.

33. Enfin, l'Union européenne engage instamment le Bureau de la Commission à rappeler l'urgence des délais. Si on ne peut se mettre d'accord dans une limite de temps désignée, alors la résolution en question devra se borner à être une procédure; de plus, il faut établir des procédures précises pour le report des dates limites de dépôt des projets. En outre, tout en respectant le mandat de la Cinquième Commission s'agissant des questions budgétaires, le Bureau de la Commission devrait examiner avec le Secrétariat la question de la fourniture aux délégations des informations importantes sur les incidences financières.

34. **M<sup>me</sup> Whyte** (Barbade), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le travail de la Commission suppose un bon équilibre entre l'opportunité et la prédictibilité et qu'il est important de ne pas oublier la prérogative des États Membres de proposer l'examen de questions. Plusieurs des propositions organisationnelles reçues jusqu'à présent ont en effet des incidences de fond.

35. Elle est favorable aux mesures présentées dans la première partie du document officiel du Bureau, qui permettraient de mieux axer les travaux et ainsi accélérer l'examen des projets de résolution. Mais toute proposition tendant à rationaliser la liste des points de l'ordre du jour doit avoir une base logique. Les propositions de n'adopter que tous les deux ans ou tous les trois ans certaines résolutions doivent être examinées avec soin avec la participation des auteurs des projets. Étant donné l'expérience acquise lors de la session précédente, elle soutient sans réserve la

proposition tendant à donner des directives claires sur les incidences financières, sans empiéter sur le mandat de la Cinquième Commission. Les négociations ne doivent pas être retardées par des demandes d'information qui n'auraient pas pu être fournies en temps utile.

36. Comme l'activité des Nations Unies est menée dans un contexte de perpétuelle mutation, il serait peut-être plus sage d'attendre l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 avant de modifier la façon dont les points de l'ordre du jour sont regroupés. La CARICOM se réjouit de la collaboration accrue entre la Commission et le Conseil économique et social. Une collaboration étroite avec la Troisième Commission est également très importante et il faudrait organiser des réunions conjointes de temps à autre.

37. **M<sup>me</sup> von Steiger** (Suisse) est favorable aux recommandations consignées dans le document officiel du Bureau. Ces dernières années ont connu une prolifération de résolutions, en particulier sur les questions relatives au document final de Rio+20; en regroupant ou en reclassant certaines résolutions, on aiderait la Commission à contribuer à la définition du programme de développement pour l'après-2015. Tout comme la soixante-sixième session avait privilégié les résolutions de procédure dans l'attente du texte issu de la Conférence Rio+20, la présente session devrait privilégier les résolutions de procédure dans l'attente de l'établissement définitif du texte du programme de développement pour l'après-2015.

38. **M. Carey** (États-Unis d'Amérique), faisant observer que la présente session a eu lieu alors que dans le même temps se déroulaient des processus, des dialogues et des conférences concurrents, et notamment les négociations sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, fait observer que plusieurs mesures pourraient être prises pour éviter la confusion et les doubles emplois. Le Bureau a diffusé bien à temps le programme de travail, refondu le calendrier pour tenir compte de la charge de travail probable et communiqué les directives sur la présentation des projets de résolution comprenant des dates limites strictes. Il approuve donc la proposition tendant à ce que les facilitateurs reçoivent des directives sur les moyens de répondre aux questions relatives aux incidences financières sans empiéter sur le mandat de la Cinquième Commission. Le débat sur l'adoption tous les deux ans ou tous les trois ans de certaines résolutions ou sur la restructuration des

points de l'ordre du jour pourrait être reporté à une date ultérieure à l'achèvement du programme pour l'après-2015.

39. **M<sup>me</sup> Jonsdottir** (Islande) dit qu'il serait utile de recevoir une liste des hauts fonctionnaires et des experts qui présentent les rapports au titre des divers points de l'ordre du jour, chaque année avant le début des travaux de la Commission, comme c'est déjà le cas à la Troisième et à la Cinquième Commissions.

40. **M. Usui** (Japon) dit que la Commission doit éviter les doubles emplois et de préjuger le résultat des procédures parallèles. Plusieurs réformes, telles que la rationalisation de l'ordre du jour et le regroupement de ces points pourraient également être utiles.

41. **M. Grant** (Canada) dit qu'il est essentiel que la Commission ne perturbe pas, ne préjuge pas ou par ailleurs ne reproduise pas le travail accompli dans le processus intergouvernemental de négociation. Le meilleur moyen de s'assurer que les résolutions de la Commission ne sont pas utilisées pour préjuger le résultat de ce processus consiste à limiter les résolutions à un caractère de procédure dans les domaines liés aux négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 ou sur des sujets déjà traités lors des nombreuses conférences internationales qui sont prévues d'ici à la fin de 2015.

42. Plusieurs mesures pourraient être prises immédiatement pour améliorer l'efficacité du travail de la Commission. Il serait utile, comme cela est fait à la troisième Commission, que tous les projets de résolution indiquent clairement, en caractères gras, les parties nouvelles. Les résolutions portant sur un point unique de l'ordre du jour pourraient être échelonnées de façon à mieux équilibrer le programme de travail. Le respect rigoureux des dates limites définies par le Bureau permettrait à la Commission d'achever son travail à temps, et une utilisation plus large du portail QuickPlace aiderait à diminuer le volume de papier utilisé. Il doit également exister une meilleure communication avec le Bureau du budget pour assurer un repérage rapide des incidences budgétaires dans le processus de négociation des projets.

43. **M<sup>me</sup> Lim** (Singapour) dit que les États Membres devraient s'efforcer de faire des déclarations plus brèves et de télécharger les versions intégrales de leurs déclarations dans le portail PaperSmart, les projets de résolution devant être diffusés dès que possible. La Commission devrait suivre l'exemple de la Troisième

et de la Quatrième Commissions et renoncer au débat général, ce qui laisserait plus de temps pour négocier sur des points précis. Elle est également favorable à la proposition de regrouper plusieurs questions au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Développement durable ».

*La séance est levée à 16 h 35.*